

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Permis d'urbanisme n° 4458

Demandeur : HUBERMONT Jean-Louis et Mme DRIES Sandrine

N° cadastral : Division 5, section D n°505F- 508H

Situation : Anc.Ardoisières de la Chaurô 6840 Neufchâteau

Début enquête : 20.04.2023

Fin enquête : 08.05.2023

Le projet consiste en la **construction d'un abri pour rangements divers couvert de panneaux photovoltaïques**, et présente les caractéristiques suivantes :

Ce dossier est soumis à une dérogation dans le respect des articles D.IV.6 et D.IV.13. Comme le reprend l'article D.IV.6, notre bâtiment objet de la demande étant un aménagement accessoire et complémentaire aux constructions existantes et isolées de ceux-ci peut également être autorisés. Il faut noter que les bâtiments existants datent d'avant 1850 (voir pièce jointe 7 et pièce jointe 8), qu'un permis d'urbanisme a été acquis le 18.08.2016 sur cette même propriété. Comme le reprend l'article D.IV.13, notre projet à comme destination d'abriter des véhicules, d'organiser des rangements divers (bois, matériaux de jardin,...), de prévoir un espace pour petits animaux et d'utiliser la toiture comme structure pour panneaux photovoltaïques qui seront correctement orientés vers le sud-est. Ce bâtiment permettra d'offrir une solution cohérente pour une installation photovoltaïque, les bâtiments existants ne permettent pas de solution techniquement car les pans arrières font face à un rocher très haut et très pentus et les pans avant sont orientés nord-ouest. De plus, ce projet ne compromet pas la mise en œuvre cohérente du plan de secteur car sa destination est complémentaire aux bâtiments existants de par sa destination décrite ci-avant.

Comme repris dans le paragraphe 3° de l'article D.IV.13, ce projet contribue à la protection, à la gestion ou à l'aménagement des paysages bâtis ou non bâtis, ce par le fait qu'il est entièrement bardé de bois.

Il s'intégrera donc dans ce site et dans son cadre.

Le projet ne compromet pas les objectifs de développement territorial, d'aménagement du territoire ou d'urbanisme contenus dans la carte d'affectation des sols et au plan de secteur.

Il contribue à la protection, à la gestion ou à l'aménagement des paysages, bâtis ou non bâtis.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.6 et D.IV.13 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte le 20.04.2023 et clôturée le 08.05.2023.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061/27.50.94) durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Neufchâteau- Service Urbanisme, Grand' Place, 3 à 6840 Neufchâteau :

- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi),
- Le 25.04.2023 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous uniquement.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Grand' Place, 1 à 6840 Neufchâteau,
- par télécopie au numéro 061/27.50.99,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be,
- remises au service urbanisme.

Le courrier ordinaire signé, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : la date et l'adresse du réclamant.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

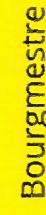
La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 08.05.2023 à 11h00 au Service Urbanisme, Grand' Place, 3 à 6840 Neufchâteau.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est M. MAYNE P. (Service urbanisme)

Jean-Yves Duthoit


Directeur Général,

François Huberty


Bourgmestre